



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2026_10

**OPERATION DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEPOSE D'UNE
LANTERNE RUE DES ROSIERS A CHATEAUNEUF – VERSEMENT D'UN FONDS DE
CONCOURS AU SIEM**

L'an deux mil vingt-six, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42

Conseillers présents :31

Pouvoir(s) :3

Votants :34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlene, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

BASTARD Estelle

DELIBERATION N°DCM2026_10

Opération de réparation du réseau d'éclairage public – Dépose d'une lanterne rue des Rosiers à Châteauneuf – Versement d'un fonds de concours au SIEMML

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur le réseau d'éclairage public. Des demandes de travaux de réparation sont alors formulées auprès du SIEMML.

Le détail de ces travaux est le suivant :

N° devis	Situation	Nature de l'opération	Montant des travaux Net de taxe	Taux du fond de concours	Montant du fonds de concours à verser
DEV080-26-199	Châteauneuf, rue des Rosiers	Suite demande SIEMML – dépose lanterne n°62	365,25 €	75 %	273,94 €

Les modalités de versement sont conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5212-26,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement au SIEMML d'un fonds de concours pour l'opération suivante :

N° devis	Situation	Nature de l'opération	Montant des travaux Net de taxe	Taux du fond de concours	Montant du fonds de concours à verser
DEV080-26-199	Châteauneuf, rue des Rosiers	Suite demande SIEMML – dépose lanterne n°62	365,25 €	75 %	273,94 €

- De dire que les crédits seront prévus au budget principal 2026.

DELIBERATION N°DCM2026_10

OPERATION DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE

LANTERNE RUE DES ROSIERS A CHATEAUNEUF – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEM

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 049-200084903-20260217-DCM2026_10-DE

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 février 2026


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 février 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 février 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.